



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 17 octobre 2024 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présent(e)s : Mmes BRAULT Annie – STRAPPAZZON Laurie - MM. BOULORD Jean Marc --
COCHARD Jean Luc – LOSA Jean Michel - MALLET Marc – MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick –
MONTMAYEUR Marc – NURIT Fabien - THEVENIN Cyril - VACHETTA Michel –VEYRET Bernard

Excusés : MM. BOURGEOIS Samuel - BUOSI Bernard - CHASSIGNEU Guy – CICERON Fabien -
SCCELLIER Christian - SOZET Jean Louis - TRUWANT Thierry

Assiste : Mme Elisabeth DA ROCHA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 3 septembre 2024
2. Courriers et informations diverses
3. Nouvelles candidatures commissions et commission des Présidents
4. Gestion des amendes des jeunes arbitres
5. Préparation réunion ANPDF
6. Positionnement des joueurs U20
7. Lieu et date Assemblée Générale Hiver
8. Etude des vœux
9. Présentation des comptes
10. Questions diverses

Ouverture de séance à 18 h 30 par Hervé GIROUD GARAMPON :

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 3 Septembre 2024

Marc MONTMAYEUR apporte une précision " voir questions diverses" :

"Il est rappelé qu'un appel est fait d'office sur une sanction à partir de 6 matchs de suspension, lorsque le club fait appel, l'appel sera à titre principal. Le Comité de Direction reste libre pour autant de faire appel chaque fois qu'il le juge nécessaire."

2. Courriers et informations diverses

➤ **A.G de la LAuRAFoot, le 27 octobre à TOLA VOLOGE** : un changement de date oblige à revoir la liste des participants :

- GIROUD-GARAMPON Hervé
- BOULORD Jean Marc
- BRAULT Annie
- CICERON Fabien
- COCHARD Jean Luc
- FERRER Brigitte
- MALLET Marc
- MONIER Patrick
- MONTMAYEUR Marc
- SOZET Jean-Louis
- TRUWANT Thierry
- VACHETTA Michel
- VEYRET Bernard

Le comité de direction fixe les modalités de déplacement de la délégation.

➤ **Journée arbitrage la POSTE du 4 au 27 octobre 2024**

Cette nouvelle édition placée sous le signe du recrutement et de la fidélisation. La C.D.A. assure le suivi de cette opération.

➤ Hervé GIROUD-GARAMPON lit le courrier de l'avocat du **club de U.S.**

VILLAGE OLYMPIQUE, suite à l'audience de conciliation au C.N.O.S.F.. Ce courrier précise notamment que le club a décidé de ne pas engager de procédures judiciaires.

➤ Hervé GIROUD-GARAMPON lit le courrier d'un papa qui se plaint de la gestion de l'apprentissage de son fils au sein de son club. Ce papa précise qu'il est impossible d'entrer en contact avec qui que ce soit au sein du club.

Si l'ensemble des membres du comité directeur regrette cette nouvelle situation "dégradante" à l'égard d'un jeune, il constate que beaucoup de clubs sont dans la compétition à outrance même dans les basses catégories, faisant fi des valeurs essentielles à l'évolution de l'enfant. Courrier transmis à la commission Technique.

La discussion s'ouvre sur la gestion de ces clubs qui ne veulent pas gérer les U6-U7 voire U8-U9, *"qui n'apprennent pas à faire les lacets et qui après se font un plaisir de les récupérer une fois dégrossis."*

➤ Un autre courrier est présenté par le président Hervé GIROUD-GARAMPON, suite au congrès de l'A.N.P.D.F. (Association Nationale des Présidents de District de Football). Cette missive met en avant le plan d'engagement de la F.F.F. axé sur 3 priorités :

- Lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations
- Soutenir des actions concourant au développement de la citoyenneté de l'insertion sociale et professionnelle de l'inclusion de la mixité.
- La mise en place d'actions permettant à notre football de relever les défis environnementaux auxquels il doit faire face.

➤ Un document du Dr Laurent DUPERRON, Président de la commission régionale médicale, sur la commotion cérébrale dans le football amateur permettant de prendre en charge les joueurs sur le terrain et adapté à un public non médical.

➤ Thierry TRUWANT propose de regrouper sur un même site les finales de coupe foot entreprises et de semaine et les deux finales vétérans. Charge au président de la commission de trouver un lieu géographique propice. Dans ce même courrier, Thierry présente le coût des dotations aux clubs organisateurs des finales de coupe.

➤ Courrier de M. Youssef N'AIT DRISS, président de la C.D.A., demandant au Comité de Direction de prendre une décision quant à la suite à donner à la carrière d'un arbitre. Hervé GIROUD-GARAMPON précise que la C.D.A. est à même, selon ses propres règlements du statut de l'arbitrage, de prendre la ou les décisions qui s'imposent dans ce genre de situations administratives.

➤ Courrier du club de VER SAU, se portant candidat pour l'organisation de la journée nationale de juin 2025, catégories U6/U7 ou U8/U9.

➤ Courrier du club de LA COTE St ANDRE, se portant candidat pour l'organisation de la journée nationale de juin 2025, catégories U8/U9.

➤ Hervé GIROUD-GARAMPON remercie les deux administratives Elisabeth et Nathalie pour le travail plus que conséquent fourni depuis la reprise de juillet. Une réorganisation du travail du secrétariat est envisagée pour la prochaine saison.

3. Nouvelles candidatures commissions et commission des Présidents

➤ Le Comité de Direction enregistre et valide la candidature de Pierre GAUDE au titre d'instructeur pour la commission de discipline.

➤ Le Comité de Direction enregistre la démission de Fabien CICERON, trésorier du DISTRICT ISERE de FOOTBALL, à compter du 30/06/2025. Le Comité de Direction remercie chaleureusement Fabien pour le travail effectué durant deux mandats et lui souhaite chance et réussite dans ses nouveaux projets.

Le Comité de Direction est dans l'urgence de trouver un nouveau trésorier et en appelle aux candidats volontaires.

En parallèle, se pose dès à présent le problème de la comptabilité. Il faut rapidement trouver solution à ce problème de gestion. Les candidatures sont les bienvenues.

➤ Le Comité de Direction enregistre les candidatures de Mourad MOUSSA, président du club de SASSENAGE et de Maksut KOLBASI, président du club des TURCS de GRENOBLE pour rejoindre la commission des présidents.

Le bilan des membres de cette commission est dressé. Il manque encore un président sur la Basse-Isère, un sur le secteur de Voiron et un sur le Grésivaudan. Cette commission doit vivre pour apporter des visions et des idées extérieures.

4. Gestion des amendes des jeunes arbitres

Se pose la question du comment récupérer les amendes attribuées aux arbitres alors qu'ils ne sont pas en caisse de péréquation. Diverses solutions sont avancées.

Après discussion, les amendes pour les arbitres non indemnisés directement par le district seront imputées à leurs clubs comme pour leurs autres licenciés. Il appartient aux clubs, comme pour leurs autres licenciés, de décider des suites à donner.

5. Préparation réunion l'A.N.P.D.F.

Rappel : le DISTRICT ISERE de FOOTBALL accueille cette année, la réunion de l'A.N.P.D.F. (Association Nationale des Présidents de District de Football). Réunion qui regroupe les présidents de 18 districts du secteur 4 soit le sud-est de la France.

Grâce au méticuleux travail de Thierry TRUWANT, l'organisation et le planning des 3 journées (18-19-20 octobre 2024) sont finalisés.... Hôtel, visites, réception

6. Positionnement des joueurs U20

Suite à la circulaire de la LAuRAFoot au sujet de la future application de l'art. 167 des R.G. de la F.F.F. et de l'art. 23 des R.G. de la LAuRAFoot sur les équipes supérieures/inférieures,

Dès la saison 2024-2025, la Commission Régionale des Règlements considère qu'un joueur de catégorie U20 n'ayant pas besoin de surclassement pour jouer en Séniors, l'équipe U20 doit être comparée à une équipe Séniors, entraînant des restrictions de participation pour le joueur U20.

De fait, Jean Marc BOULORD, président de la commission des Règlements, présente un tableau récapitulatif des diverses situations et possibilités pour un joueur U20.

Je suis joueur U20.
J'ai joué une rencontre de ...

La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, je ne peux jouer qu'en ... (catégorie verte)

**PARTICIPATION des JOUEURS de CATEGORIE U20
aux CHAMPIONNATS Séniors**
MODIFICATION d'APPLICATION de l'art. 167 des R.G. de la F.F.F.
(uniquement la catégorie U20.)
(Les joueurs U17, U18 et U19 sont toujours concernés par l'article 167.6 des R.G. de la F.F.F.)

Séniors R1	→	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 R1	→	Séniors R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors R2	→	Séniors R1	U20 R1	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 R2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors R3	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D1	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 D1	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 D2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D3	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D4	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D5
Séniors D5	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4

Un débat s'ouvre quant au maintien, suite à cette nouveauté, du championnat U20 pour les années à venir **ou** au retour à un championnat U19.

Jean Marc BOULORD donne pour exemple d'un club ayant une équipe en U20 D1 ou D2 et sa première équipe senior en D3. D'une part, ses joueurs U20 seront considérés comme brûlés lorsqu'ils auront disputé plus de 5 matchs en U20 et ne pourront évoluer en D3 lorsque l'équipe U20 ne jouera pas le même week-end.

Ce document sera mis en ligne sur le site du DISTRICT ISERE de FOOTBALL.

7. Lieu et date Assemblée Générale Hiver

Le club support est le club de BOURGOIN-JALLIEU F.C. (salle à définir)

L'assemblée aura lieu soit le 22 novembre en soirée soit le 23 novembre le matin.

8. Etude des vœux - l'intégralité des vœux est à consulter sur le PV Spécial AG (à venir)

- 1- Les clubs qui se créent, ont des difficultés à verser les 1000 €, bloqués pendant 3 ans ajoutés aux 600€ réclamés par la LAuRAFoot. Hervé GIROUD-GARAMPON propose que soit remplacé le mot dépôt de garantie par provision ce qui permettra au district d'imputer sur ces 1000€ les frais dès la première année.

Vœu validé à l'unanimité par le CD - Application immédiate

- 2- Championnat U15 (Réécriture)
validé à l'unanimité par le CD - Application immédiate
- 3- Tarifs
validé à l'unanimité par le CD - Application immédiate
- 4- Règlement challenge de la sportivité
validé à l'unanimité par le CD - Application immédiate

9. Présentation des comptes et des différents tarifs

Le président présente les comptes établis par le cabinet d'experts-comptables et apporte quelques précisions.

10. Questions diverses

➤ Laurie STRAPPAZZON informe le Comité de Direction de la création par la commission féminine d'une coupe U18 à 8, coupe dans laquelle s'intégreraient les équipes U18 à 11.

Jean Marc BOULORD fait remarquer que cela pose de nombreux problèmes règlementaires puisqu'une équipe à 11 est supérieure à une équipe à 8 ... problème des joueuses brûlées.

(Art. 4 Seniors à 8 F des Règlements du football féminin ...

Un club engageant une équipe à 11 et une à 8 ne peut utiliser dans les équipes à 8 que 2 joueuses ayant fait plus de 5 matchs en championnat avec la ou les équipes à 11.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure la joueuse qui est entrée en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus)

D'autre part, Laurent MAZZOLENI rappelle que pour qu'une coupe puisse exister dans le district, il faut un minimum de 30 équipes dans la catégorie. Or ce n'est pas le cas.

➤ La réunion se termine par le signalement des clubs en défaut de trésorerie à la LAuRAFoot.

Le DISTRICT ISERE de FOOTBALL doit se montrer vigilant dans la surveillance de la trésorerie de ses clubs.

Séance clôturée à 22 h 00